

Le CLLAJ c'est quoi ?

- > Le CLLAJ (Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes) du Pays d'Argentan-Vimoutiers est une association qui accompagne les jeunes dans leurs démarches de recherche, d'accès et de maintien au logement.
- > Il accueille **les jeunes de moins de 30 ans, quelque soit leur situation familiale et professionnelle.**

Nos missions

- **ACCUEILLIR, INFORMER, ORIENTER**
Les jeunes sur l'accès au **logement autonome**
- **RECENSER L'OFFRE DE LOGEMENTS**
Répondant aux **besoins des jeunes**
- **RÉPERTORIER**
Une bourse aux logements
- **SERVIR D'OBSERVATOIRE**
Sur la question du logement des jeunes sur **le territoire d'Argentan-Vimoutiers**
- **DÉVELOPPER DES PARTENARIATS LOCAUX**
Pour apporter des réponses **adaptées** aux besoins.

Nous contacter



LIGNE DIRECTE : 07 88 64 05 96



cllaj-argentan-vimoutiers@missionlocale-argentan.fr



soniacllaj.argentan



NOUS INTERVENONS DANS TOUTES LES COMMUNES
D'ARGENTAN INTERCOM ET VIMOUTIERS.

A Argentan

Mission Locale des Pays d'argentan et de Vimoutiers
33 rue Saint Martin

- **LUNDI, JEUDI,**
De 9h à 12h

Le Pass'HAJ du Donjon
1 place du Donjon

- **LUNDI**
De 13h45 à 17h

- **MARDI**
De 14h à 18h

- **MERCREDI**
De 9h à 12h

A Vimoutiers

Sur rendez-vous dans les locaux de **France Services**
Rue Alain II
07.88.64.05.96

AVEC LE SOUTIEN DE :



ActionLogement



16-30 ANS

TOUTES LES CLÉS POUR SE LOGER



Comité
Local pour le
Logement Autonome des Jeunes
Argentan - Vimoutiers

Jeunes entre 16 et 30 ans Vous recherchez un logement ?



- > Le **CLLAJ** apporte une **réponse à vos questions, des conseils, et vous accompagne dans votre recherche de logement** adapté au mieux à **vos** situation.

INFOS SUR LE LOGEMENT

- Les différents types de logement
- Le budget à prévoir (loyer, charges, frais d'installation...)
- Les démarches (dossiers administratifs, ...)
- Les aides possibles

RECHERCHE DE LOGEMENT

- Le logement temporaire (Résidence : Habitat Jeunes)
- Les bailleurs publics : demande de logement social / HLM
- Les bailleurs privés : bourse au logement, liste de notaires

INSTALLATION ET VIE DANS LE LOGEMENT

- Entrée dans le logement (signature du bail, caution, état des lieux, emménagement...)
- Droits et devoirs du locataire (loyer, factures, réparations...)
- Sortie du logement (préavis de départ...)

Bailleurs privés et publics Vous avez des biens à louer ?



- > Le **CLLAJ** met en relation **les bailleurs** avec **les jeunes** qui ont été **préparés à l'accès au logement**

• VOUS ÊTES UN BAILLEUR PRIVÉ

Le **CLLAJ** se déplace pour **visiter votre logement et l'inscrire dans la bourse au logement.**
Il vous informe de **vos droits et vos devoirs.**

• VOUS ÊTES UN BAILLEUR PUBLIC (OU UNE ASSOCIATION)

Le **CLLAJ** instruit les dossiers de **demande unique.**
L'objectif de cette démarche est de **rendre le jeune autonome.**



Professionnels Vous cherchez un logement pour les jeunes ?



- > Le **CLLAJ** peut intervenir auprès de **vos** public ou de **vos équipes.**

LOGEMENTS ADAPTÉS À LEUR SITUATION

- Hébergement temporaire
- Logement autonome
- Chambre chez l'habitant
- Résidence : Habitat Jeunes...

SOUTIEN EN FONCTION DE LEUR STATUT

- Mobilité
- Aides à l'installation
- Aides au budget ...

UN LARGE RÉSEAU DE PARTENAIRES

- Collectivités territoriales et services de l'État,
- Organismes d'aides au logement,
- Missions Locales, experts dans l'accompagnement du public jeunes,
- Organismes de l'emploi (agences, associations...)
- Organismes sociaux,
- Partenaires du logement privé et public
- Réseaux des CLLAJ, services Logement, Foyers Jeunes Travailleurs...